

Réunion du Conseil du 17 septembre 2010

Présents : *Alain Delhoume*, maire,
Serge Roux, *Bernadette De Angéli*, *Christian Dubreuil*, *Jean-Pierre Floch*, adjoints, *Véronique Barinotto*, *Séverine Desbourdelle*, *Joëlle Duqueyroix*, *Thierry Fournier*, *Jacques Guy*, *Jean-Paul Gadaud*, *Rémy Goursaud*, *Lionel Guillot*, *Patricia Lansade*, *Jean-Michel Lévêque*, *Christian Principaud*, *Sylvie Tête-Léonard*, conseillers.

Excusés :

Jean-Paul Mariaud, pouvoir à Jean-Pierre Floch
Sophie Lathière, pouvoir à Alain Delhoume

David Puigrenier assiste également à la réunion.

Serge Roux est désigné comme secrétaire de séance.

1. Préambule

En début de réunion, Alain Delhoume rappelle que la nouvelle école maternelle est entrée en service pour la rentrée scolaire. Elle est bien adaptée, d'un entretien facile, enfants et enseignants s'y sentent bien. Néanmoins, quelques problèmes sont survenus (évacuation des eaux usées...) mais ils sont maintenant tous réglés.

Aurore Raynal a été embauchée sur un Contrat d'Adaptation à l'Emploi (CAE/passarelle) et travaille au restaurant scolaire.

Les premières études concernant l'assainissement des Monts ont débuté avec les analyses de sol, pour une réalisation en 2011 et 2012.

Le dossier d'effacement des réseaux du village des Charriers suit son cours. L'appel d'offre est prêt à être lancé pour un début des travaux en 2011.

La décharge sauvage des Francines a été évacuée pendant l'été, le terrain a retrouvé ses caractéristiques.

Le maire rappelle qu'un travail important sur le balisage et la signalétique de nos sentiers de randonnée doit être entrepris rapidement afin qu'ils soient en parfait état au printemps 2011.

Il félicite ensuite David Puigrenier qui est l'heureux papa d'une petite Manon.

2. Approbation du Conseil du 11 juin 2010

Le Conseil adopte ce compte rendu à l'unanimité sans observation.

4. Compte rendu des réunions des commissions

4.1. Commission vie associative jeunesse, et Commission communication, réunions des 26 juin, 25 août et 3 septembre

- Le calendrier des manifestations 2011 a été adopté lors d'une réunion de toutes les associations communales.
- Offres de formation en direction des bénévoles associatifs : les offres proposées par la FOL87 et le CDOS (comité départemental des œuvres sociales) ont été présentées et les responsables des associations invités à y participer. De plus, un service « vie associative »

existe au sein du Conseil Général 87 auquel il peut être fait appel pour toute question tenant à la vie des associations.

- La rencontre avec les nouveaux habitants aura lieu le 24 septembre à partir de 18h30, à la salle polyvalente. Livret d'accueil, diaporama et aides aux associations doivent être concrétisés.
- les locaux destinés aux associations vont être aménagés dans les locaux libérés par l'école maternelle. Ils seront à la disposition des associations en 2012. Courant 2011, une réunion de coordination permettra de définir les modalités d'utilisation et de partage de ces locaux.

Le Conseil se félicite des bonnes relations existant entre le conseil municipal et l'ensemble de nos responsables associatifs.

- une nouvelle association devrait voir le jour, il s'agit d'une association permettant la pratique de la pétanque.
- L'association SGAPE (parents d'élèves) qui organise plusieurs manifestations utilisant la salle polyvalente (théâtre, loto, bal costumé ...) a demandé à bénéficier du prêt de la salles polyvalente gratuitement pour toutes leurs manifestations.

Le conseil accepte d'accorder à cette association le prêt gratuit des locaux pour 3 manifestations par an (samedi ou dimanche) compte tenu de ses objectifs qui sont de reverser l'ensemble des recettes au fonctionnement des écoles.

Le conseil décide d'appliquer le tarif de location de la salle polyvalente « personne extérieure à la commune » aux associations qui ne sont pas des associations communales, même si certains de leurs membres sont des habitants de Saint-Gence.

Rappel de dates importantes :

09 octobre : inauguration de l'école maternelle à 11h00

15 octobre : 4^{ème} rencontre avec les habitants des villages des Cadophies, de Vauzelle, de Chevillou, de la Châtre et de la Celle à 20h00 à la mairie.

16 octobre : la population est invitée à visiter la nouvelle école maternelle de 10 à 12h00.

06 novembre : remise des récompenses aux lauréats du concours des Maisons Fleuries à 11h00.

20 novembre : inauguration du répartiteur d'eau à Senon en présence des Compagnons à 11h00.

Le baptême du groupe scolaire n'aura pas lieu lors de l'inauguration le 9 octobre 2010. Compte tenu du nombre restreint de propositions, le choix entre les différents noms n'a pas pu être fait, la recherche doit être approfondie.

Le conseil souhaite associer la population à ce choix et rappelle qu'il serait souhaitable que ce nom fasse référence au riche passé gaulois de Saint-Gence. Il demande à la Commission Communication de mettre en place cette consultation via l'internet par exemple.

Fête gauloise :

La commission présente les résultats de ses premières réflexions et de contacts sur l'organisation d'une grande fête gauloise à Saint-Gence. Cette fête devrait avoir lieu en juin 2012. Ses objectifs seraient de :

- faire découvrir aux habitants de la région le riche passé gaulois de Saint Gence ;
- les sensibiliser à ce patrimoine ;

- associer et fédérer nos associations communales autour de ce projet ;
- proposer au grand public des animations originales ;
- faire participer les enfants des écoles ;

Le Conseil décide de soutenir l'organisation d'une fête gauloise. Il souhaite la création d'une association qui sera chargée de la mise en place de cette manifestation.

4.2 Commission Voirie – Urbanisme

Lotissement de La Gagnerie

Tranche 1 (les terrains du haut) tous les lots sont vendus.

Tranche 2 : il reste 6 parcelles dont 5 grandes (1100 à 1200m²) difficiles à vendre, compte tenu de leur surface.

Tranche 3 (les terrains du bas en direction des Fonts Neuves) non aménagée.

Tranche 4 (le terrain le long de la rue A. France en direction des Cheyroux), réservée pour les habitations HLM dont la construction va démarrer.

Tranche 5 (le terrain face au cimetière qui a fait l'objet de fouilles).

En vue de mettre à disposition de nouveaux terrains constructibles, la commission propose :

1. De démarrer prioritairement la tranche 5 (octobre 2010) en créant 3 parcelles d'environ 800m² pour lesquelles la voirie et l'assainissement existent et dont les extensions pour l'eau et l'électricité se feraient en même temps que pour la tranche 4. On conservera une partie non urbanisée en face du cimetière pour des aménagements ultérieurs.
2. De réduire pour la tranche 2 la surface des grandes parcelles difficiles à vendre actuellement, en créant 5 parcelles plus petites (670 à 820 m²) situées le long de la rue des Lémovices car les réseaux existent. Il resterait vers le haut 1500 m² disponibles pour y créer un espace vert. L'opération se ferait au 1er trimestre 2011 si les parcelles ne sont pas vendues d'ici là.
3. Pour la tranche 3 non aménagée où les voies et réseaux sont à réaliser, la commission propose de ne pas créer un lotissement communal, mais de vendre le terrain à un lotisseur privé. Ceci permettrait de ne pas recourir à un emprunt lourd afin de viabiliser et permettrait de renflouer notre trésorerie pour financer d'autres opérations.

Le Conseil valide ces propositions.

PDIPR (plan départemental des itinéraires de petite randonnée)

Concernant le sentier en direction de la Glane, Chevillou, Vauzelle et Senon et suite à la décision du dernier conseil d'emprunter le chemin communal traversant les installations du restaurant de Chevillou, une autre solution a été envisagée avec le propriétaire.

Elle consisterait à mettre en place un échange compensé de terrains pour permettre au sentier de longer la Glane.

Le conseil charge Monsieur le maire de prendre contact avec le propriétaire pour lui faire part de la position municipale et recueillir sa réponse ferme avant le prochain conseil du mois de novembre.

Pendant ce temps, J.-P Gadaud et J.-P Floc'h vont préparer une nouvelle version d'itinéraire intégrant le nouveau cheminement (Chevillou et camp de César). Il tiendra compte des données figurant dans le rapport des étudiants concernant la signalétique et la création d'un parcours découverte. Cela permettra de constituer le dossier pour l'agrément PDIPR et les demandes de subvention auprès du Conseil général (balisage, signalétique, aménagement de franchissements ...).

Le conseil se félicite de l'avancée de ce dossier qui va permettre de créer un nouveau sentier de randonnée intégrant la « motte Chalard », ancienne enceinte fortifiée gauloise.

Accessibilité aux locaux communaux

L'audit réalisé par le cabinet Qualiconsult, concernant l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux recevant du public nous est parvenu. Il s'agit d'un dossier important à traiter avant 2015.

Conformément à la position de la commission, le conseil propose de réaliser pour 2011 les travaux nécessaires à la mise aux normes réglementaires de la salle polyvalente : modification des huisseries (portes plus larges), aménagement d'une rampe d'accès, côté place de l'église, mise aux nouvelles normes des toilettes ... La plupart de ces aménagements pourraient être réalisés en régie par nos employés communaux.

Une réunion spécifique de la commission sera programmée pour les autres locaux communaux afin d'établir un calendrier des opérations à effectuer.

Informations concernant l'assainissement

Sous réserve d'une validation par le conseil communautaire, la commission Assainissement de l'Agglo a proposé :

- d'inscrire sur 2011/2012 la réalisation des travaux d'assainissement des Monts et de mise à niveau de la station de traitement des Charriers ;
- d'inscrire à la suite, l'étude de l'assainissement du secteur du Theil en donnant priorité au secteur sensible du « vieux village »

Les autres projets sont soumis aux conclusions de l'audit d'assainissement en cours sur le territoire de l'agglomération.

Aménagement des locaux de l'ancienne mairie en espaces associatifs

Les propositions d'aménagement étudiées par l'ADAC nous sont parvenues. Plusieurs points seront à trancher :

- conservation ou non des salles du premier étage, difficiles à mettre aux normes,
- recherche d'une polyvalence maximum des espaces du rez-de-chaussée, sans attribution spécifique à une seule association.

La commission propose d'attendre l'audit « économie d'énergie » en cours de réalisation par le SEHV, qui doit permettre de décider de l'isolation nécessaire et du moyen de chauffage le plus adapté, avant de poursuivre la réflexion. Une réunion spécifique de la commission permettra de faire une proposition lors d'un futur conseil municipal au début de l'année 2011.

Dans l'immédiat, la commission propose de mettre à disposition des associations, en dehors des horaires scolaires, le bâtiment préfabriqué qui dispose d'un chauffage électrique autonome.

Le conseil accepte les propositions de la commission.

Parcours de Bosses BMX.

Quatre jeunes de la commune envisagent de mettre en place une activité BMX sur un terrain communal. A cette fin, ils vont créer une section rattachée au Vélo Club de Saint-Gence et demandent à disposer d'un espace clôturé permettant de contrôler l'accès à ces futures installations. L'espace qui leur sera réservé (25m x 70m soit environ 1500 m²) se situe en aval

du lotissement des Prades, sur la plateforme existante qui a été édifée depuis des décennies par dépôt de matériaux inertes.

La commune aura la charge de l'apport de matériaux appropriés pour construire les bosses (terre provenant des tranchées de La Châtre, entreposée près du cimetière au Clos), la réalisation d'une clôture périphérique côté aval, la réalisation d'un portail d'accès cadencé situé à l'angle du terrain d'entraînement du foot et l'aménagement d'un point d'eau pas nécessairement potable.

Les jeunes assureront le façonnage, l'entretien des bosses et des espaces inclus dans le terrain et la gestion de l'activité sur le terrain dans le cadre d'une convention de mise à disposition et d'un règlement approuvé par le Conseil.

Le conseil se félicite de la concrétisation d'un premier projet porté par les jeunes de la commune. Il souhaite que d'autres projets puissent également voir le jour en lien avec les commissions du conseil.

Le point sur les travaux de voirie

L'audit sur l'ensemble des voies de circulation de la commune réalisé par Limoges-Métropole donne une vision exacte de l'état de la voirie sur le territoire communal. Notre voirie est composée de : 42,23 km de voies communales, entretenus par les services de Limoges-Métropole, avec une participation des agents de la commune, de 40 km de chemins communaux entretenus par la commune et de 11,38 km de routes départementales entretenues par le Conseil général.

Cet audit fait apparaître un état convenable du réseau (20% en parfait état, 46% en état moyen, 29% en état médiocre et 5% en mauvais état). Les 2 dernières catégories font pour la plupart l'objet de programmation de travaux. La situation de Saint-Gence est plutôt favorable par rapport à la moyenne de l'agglomération.

Programme 2010 de remise à niveau des chaussées.

Certains travaux sont d'ores et déjà terminés : passage du Theil, allée des Charriers, route de la Châtre Boucheranne et route de La Celle à La Châtre.

Il reste à réaliser : rue des Palins et Grand pacage à Senon (prévus fin septembre).

Travaux ponctuels de Point à temps : 20 000 € étaient prévus pour l'année 2010, auxquels se sont ajoutés 25 000 € de dotation exceptionnelle pour faire face aux dégradations hivernales exceptionnelles. La plupart des routes de la commune ont fait l'objet d'un traitement ponctuel conservatoire.

Rond point du carrefour de Senon et signalisation de la zone 30 à Senon : les travaux sont terminés.

Signalisation routière et signalétique des villages : la plupart des panneaux sont en place.

Programme 2011 de réfection de chaussées. Le programme a été élaboré par la commission et transmis aux services de Limoges Métropole. Il comporte les routes suivantes : route de Bondy, route du Boschaudérier aux Francines, vieux village du Theil, montée du Theil, route de la Chassagne, allée des Cireigeaux (secteur1), route de Vauzelle. L'ensemble de cette programmation représente un coût prévisible de 158 500 €. L'arbitrage entre l'ensemble des demandes sera fait début octobre.

Dotations de matériel 2010 :

Des pinces pour faciliter la pose de buses et de trottoirs seront disponibles. Le nouveau camion de 19 tonnes doit être livré au cours du 4^{ème} trimestre 2010.

Demande de matériel pour 2011 : 1 tracteur 50cv pour l'entretien des chemins ruraux, 1 broyeur de branches, 1 aspirateur de feuilles et 1 réciprocatrice (appareil permettant le désherbage écologique).

Le conseil se félicite de l'importance des travaux et des moyens mis à disposition par les services de Limoges Métropole. Tout cela n'aurait pas été possible sans notre adhésion à la communauté d'agglomération.

4.3 Commission Finances du 7 septembre.

Situation budgétaire et décision modificative

La situation au 31 août est conforme aux prévisions, il n'y a pas eu de mauvaises nouvelles impactant le budget.

Le besoin d'une décision modificative n°2 pouvait résulter de 2 éléments.

-Un déséquilibre du budget de fonctionnement (hausse des dépenses ou baisse des recettes) diminuant l'excédent qui sert à financer le budget d'investissement et nécessitant de trouver des recettes d'investissement en compensation et notamment par l'emprunt. Même s'il faudra abonder des lignes de dépenses, on peut estimer qu'avec les compensations positives sur certaines lignes l'écart sera faible. Pour les charges de personnel, la rallonge qui sera nécessaire ne devrait pas dépasser les 2 000 €. Il n'y a donc pas de déséquilibre immédiat à craindre.

- Une augmentation des dépenses d'investissement. A ce jour rien ne permet de dire que pour le gros dossier (école maternelle), on aura besoin d'un complément de financement. Par rapport au marché, il y a eu une économie de 50 000 € grâce aux travaux faits par les agents de la commune. Il y a eu environ 24 000 € de factures liées à ces travaux (hors marché) soit une différence d'environ 26 000 € sans compter les derniers ajustements et pénalités. A ce jour, le recours à un emprunt n'est pas justifié et la décision peut être reportée au prochain conseil. A noter que la gestion des retenues de garantie (5%) intègre les dépenses dans le budget 2010 même pour les sommes payées en 2011. Les derniers ajustements du budget de fonctionnement qui intègre une partie des dépenses liés aux travaux réalisés en régie à l'école seront vus à cette occasion en basculant sur le budget d'investissement ce qui doit l'être. Aussi, pour éviter une multiplication de décisions modificatives, il est proposé de reporter au prochain Conseil celles qui seront peut-être nécessaires.

En conclusion, il convient de considérer que dès lors qu'on poursuit la gestion rigoureuse actuelle, on peut attendre un nouveau point, à faire fin novembre, pour envisager une éventuelle décision modificative.

A noter que pour avoir une meilleure gestion de la consommation de carburant imputable à Limoges Métropole, il faut mettre en place un système de suivi plus rigoureux. L'achat d'une pompe à gasoil sera peut être nécessaire.

Demandes de subventions

Le conseil doit se prononcer sur les demandes de subventions et non sur le budget d'investissement 2010. Des arbitrages seront nécessaires.

Les subventions ont déjà été accordées pour des travaux qui seront réalisés en 2011 (atelier, aménagement des anciens locaux de la maternelle, place de Senon).

Le gros chantier prévu en 2011 concerne la réfection de la toiture de la salle polyvalente qui est en mauvais état, cette opération ne peut pas être subventionnée.

Les dossiers suivants sont proposés :

Rénovation de la cloche de l'église (Etat, Conseil Général, Fondation du Patrimoine)

Travaux d'accessibilité de la salle polyvalente (CG)

PDIPR avec la demande d'inscription d'un nouveau sentier vers Chevillou, Vauzelle et Senon (CG)

Installation de jeux pour les enfants sur l'aire de jeux. (CG)

Un examen sera fait ultérieurement suite à l'audit SEHV sur les travaux d'économie d'énergie susceptibles d'être subventionnés.

Le Conseil valide ces propositions.

4.4 Commission Affaires Scolaires du 14 septembre 2010

Voici les effectifs réels dans chaque classe.

- En **maternelle, 88 enfants sont répartis en 4 classes :**

- Classe de Mme Soula 26 élèves Grande Section
- Classe de Mme Leyssenne 24 élèves Moyenne Section
- Classe de Mme Roques 18 élèves Petite et Toute Petite Section
- Classe de Mme Silou 20 élèves Petite et Moyenne Section

- En **élémentaire, 149 enfants sont répartis en 6 classes :**

- Mme Mariaud 22 élèves - CP
- Mme Rabache 26 élèves - CP et CE1
- Mme Bourdarias 25 élèves - CE1 et CE2
- Mme Maumy 25 élèves - CE2 et CM1
- Mr Maumy 25 élèves - CM1 et CM2
- Mme Nicolas 26 élèves - CM2

Pour l'année 2010/2011, la classe de CM2 de Mme Nicolas est maintenant située dans l'ancienne salle du conseil (occupée l'an dernier par la classe de maternelle de Mme Savignat) dans l'attente des travaux d'aménagement dans l'ancienne école maternelle. Le bâtiment en préfabriqué a été restitué début juillet 2010.

Les 2 écoles ont changé d'adresse : 10 allée des Ribières 87510 Saint Gence. Les boîtes aux lettres sont situées à l'entrée du groupe scolaire, côté parking.

Dans la nouvelle école maternelle, la rentrée s'est bien passée hormis des problèmes d'évacuations des eaux usés. Le problème est réglé à ce jour et a été vu avec l'architecte et les entreprises concernées. Nous sommes cependant, dans la période de mise en route et quelques mises au point s'avéreront encore nécessaires. Le toboggan va être installé dans la cour en herbe de la nouvelle école.

Le spectacle de Noël aura lieu le 17 décembre 2010 et sera proposé aux élèves de l'école élémentaire. Les élèves de la maternelle auront leur goûter le matin et les élèves de l'élémentaire l'après midi après le spectacle. Une proposition originale : l'arrivée du Père Noël en quad !

Une nouvelle organisation du personnel affecté aux écoles a été mise en place pour leur donner plus de responsabilités.

Les circuits de ramassage des transports scolaires ont été définis avec les services du Conseil général pour le collège de Couzeix et avec les services de Limoges-Métropole pour les autres circuits.

Le conseil se félicite des conditions dans lesquelles la rentrée s'est effectuée, et des bons rapports existants entre municipalité et directions des écoles, ces qui a permis de gérer les habituels petits problèmes.

L'investissement du personnel communal a été remarquable, et mérite toute notre reconnaissance.

4.5 Commission Affaires Sociales.

Repas des aînés : après avoir examiné différentes propositions, ***le conseil retient le restaurant l'Auberge de Veyrac pour fournir le repas des aînés du 05 décembre 2010. Il rappelle que les inscriptions doivent être faites avant le 20 novembre et fixe le prix pour les non assujettis à 26 €.***

Colis des aînés : l'entreprise Paul Larédy de Saint-Yrieix fournira les colis destinés aux aînés ne participant pas au repas. Ils seront distribués le samedi 18 décembre par les conseillers.

4.6 Projet de gymnase inter communal

Le projet de construction d'un gymnase intercommunal, inclus dans le contrat de plan du Pays de Limoges constitué de la communauté d'agglomération Limoges-Métropole et de la communauté de communes Aurence-Glane-Développement, a été porté au départ par le SIEPEA (Peyrilhac, Saint-Gence et Veyrac). Des contacts ont été pris avec les communes voisines de Saint-Jouvent et Nieul qui n'ont pas souhaité poursuivre les réflexions communes.

Les besoins définis (écoles et associations existantes) sont largement comparables à ceux exprimés dans les communes de Condat/Vienne, Boisseuil ou Verneuil/Vienne où le groupe de travail s'est rendu et où des gymnases ont pu être construits. En outre, dans ces communes, la présence d'une telle structure a eu des effets sur le développement de nouvelles activités. On peut d'ailleurs conclure de ces comparaisons qu'il y a une certaine injustice à voir que des parties importantes de population, notre secteur regroupe plus de 5200 habitants, n'ont pas accès à ce type de service.

La recherche de financements a permis d'estimer à environ 25% du coût le montant des subventions publiques espérées (essentiellement le département de la Haute-Vienne et la région Limousin). D'autre part, de nombreux contacts ont été pris avec des fédérations sportives. Seule la fédération de badminton s'est montrée intéressée et une aide d'un montant maximum de 20% pouvait être espérée, à condition de modifier la surface et la hauteur de la salle pour une bonne pratique de ce sport.

La visite de plusieurs gymnases et les contacts pris avec les communes concernées ont permis de définir les conditions et le coût de fonctionnement de la structure.

Compte tenu de ces éléments, une étude financière plus précise montre que le financement annuel des communes (annuité de l'emprunt et charges de fonctionnement) serait de l'ordre de 34€ par habitant pendant 25 ans (la durée de l'emprunt).

Le poids que représente la construction de ce gymnase serait considérable pour les finances des trois communes. Le remboursement de l'emprunt et le fonctionnement représentent environ 177 000 € par an (soit environ 71 000 € pour Saint-Gence, c'est à dire la moitié de notre excédent actuel de fonctionnement, sauf à augmenter les taux d'imposition de plus de 10 points.

Une réunion des conseils des 3 communes concernées, le 10 septembre dernier, a permis un large échange de vue et d'aboutir à une analyse commune.

Le conseil estime qu'il n'est pas possible de se lancer dans l'opération de construction d'un gymnase inter communal dans les conditions actuelles de financements. Si les coûts de fonctionnements seraient supportables, il faudrait trouver un moyen pour que l'investissement puisse être pris en compte dans un autre cadre ou que les taux de subvention soient notablement plus importants (de l'ordre de 80%). Les incertitudes sur les finances des collectivités locales et la réforme de leurs domaines de compétence ne permettent pas d'envisager une évolution favorable.

Estimant qu'il est injuste de priver les habitants de nos trois communes des services offerts par un gymnase, ***le conseil souhaite que les réflexions sur ce projet puissent se poursuivre en suivant d'autres pistes.*** Par exemple, en faisant chiffrer la réalisation d'une salle de sport couverte, dont on limiterait au maximum les aménagements ou en étudiant les possibilités d'accès à des structures existantes sur le territoire de Limoges-Métropole. Une rencontre avec les financeurs sera à organiser pour faire connaître notre réponse.

5. Diverses conventions

Le conseil valide diverses conventions.

- avec les organismes de logements sociaux (ODHAC et OPHLM) afin de définir la gestion des poubelles à Senon et l'entretien des espaces verts au bourg.
- avec le SIEMD (Syndicat pour la musique et la danse) qui permet aux enfants des écoles de bénéficier d'un éveil musical (coût : de l'ordre de 2100 € par an)
- avec le COS (comité des œuvres sociales) pour entériner une hausse de la part patronale

6. Dégradations de 2009, suite ... et fin

Diverses dégradations avaient été constatées dans le bourg au cours de l'été 2009. Après enquête, la gendarmerie avait identifié assez rapidement les coupables, des mineurs qui ont été présentés au juge des enfants.

La commune a proposé que les coupables effectuent trois jours de travaux d'intérêt général au service des espaces verts de Saint-Gence. ***Le Conseil se félicite de cette solution mais rappelle que les frais de remise en état des biens communaux dégradés (abri-bus, poubelles, lampadaires ...) restent à la charge de chaque responsable légal des mineurs identifiés.***

7. Comptes-rendus de réunions

7.1. Limoges-Métropole :

- présentation du programme de réalisation des futurs assainissements collectifs : les Monts en 2011/2012, le Theil nécessite de définir l'emplacement du traitement.
- SPANC : le contrôle des dispositifs d'assainissements individuels doit être effectué tous les 4 ans pour les installations défectueuses et 8 ans pour les autres. En 2011, ce sont les dispositifs qui présentaient de graves dysfonctionnements lors du contrôle précédent qui

seront contrôlés. En 2014, tous les dispositifs seront à nouveau contrôlés. Rappel : le coût de 65 € sera à la charge de l'utilisateur.

- Adhésion de Verneuil/Vienne à la communauté d'agglomération : les 17 communes composant actuellement Limoges-Métropole ayant voté favorablement, Verneuil/Vienne intègrera la communauté d'agglomération au 01 janvier 2011.

7.2. Siepal :

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été arrêté par le SIEPAL. Il est soumis aux Personnes Publiques Associées qui doivent rendre un avis avant fin octobre 2010. Il sera ensuite soumis à enquête publique avant son application. Rappelons que la commune de Saint-Gence a demandé l'inscription de la réalisation de l'échangeur de Leyssine afin d'offrir un accès plus sûr aux zones nord de Limoges. Cet aménagement serait réalisé à l'occasion des travaux de mise à 4 voies de la RN 520 (ancienne D2000).

7.3. Siepea :

Le point important concernant la définition et la mise en place d'une politique enfance/jeunesse intercommunale a fait l'objet de débats lors du Conseil syndical du juin 2010 et du Comité de pilotage de juillet 2010.

Les principales décisions seront inscrites dans le Projet Educatif Territorial qui s'appliquera pour 2011/2014. Cet important document qui engagera les actions du Siepea est en phase d'élaboration.

Les élus représentant les communes au conseil syndical du Siepea se sont félicités du bon fonctionnement actuel après une année 2008/2009 difficile financièrement, ils ont réaffirmé leur volonté de conforter le fonctionnement des structures actuelles (Multi-Accueil, Accueil de Loisirs, Relais Assistantes Maternelles) et de maîtriser les coûts de nouvelles offres.

Le conseil rappelle ses propositions prioritaires visant à :

- ***l'amélioration de l'offre des moyens de garde des jeunes enfants de moins de 3 ans, y compris en étudiant la construction d'une autre structure en remplacement du Multi-Accueil actuel saturé ;***
- ***la reprise des activités péri-scolaires à destination des enfants des écoles primaires (le soir après la classe) ;***
- ***la mise en place d'activités destinées aux ados.***

Concernant la fourniture de repas aux enfants fréquentant le Multi-Accueil, fourniture demandée par la CAF, la commune de Saint-Gence a proposé que son restaurant scolaire mette à disposition le nombre de repas nécessaires. Il reste à déterminer la possibilité de réaliser les aménagements nécessaires dans les locaux du Multi-Accueil.

7.4. Commission communale des impôts

A la suite des travaux de vérification et de rectification effectués par les géomètres des services du cadastre en 2009/2010, la commission a été saisie d'un différend survenu entre particuliers et portant sur des surfaces erronées de parcelles contiguës. La position de conciliation adoptée par la commission n'a pas été acceptée par un des propriétaires concernés, cependant elle est retenue par le cadastre et servira de nouvelle base pour la détermination des impôts sur le foncier non bâti.

7.5. CLIC (comité local d'information et de coordination pour les personnes âgées)

Ces dispositifs étaient nés en 2003 pour répondre à une double mission de solidarité et de proximité. Les C.L.I.C. étaient des outils d'animation et de coordination de l'ensemble des acteurs oeuvrant en faveur des personnes âgées.

Le Conseil général de la Haute-Vienne a modifié la structure des aides en direction des personnes âgées et la nouvelle organisation qui centralise les fonctions de coordination au sein du Conseil général, entraîne la disparition des CLIC au 31 décembre 2010.

Cette décision impacte directement les Instances de Coordination du département dont les personnels chargés des tâches de coordination seront repris par les services du Conseil Général pour un équivalent temps plein maximum par Instance. L'instance de Nieul est concernée par cette restructuration.

8. Personnels

Comme indiqué en début de réunion, Aurore Raynal travaille depuis début septembre au restaurant scolaire.

Aurélien Lévêque est actuellement en arrêt de travail, **le conseil lui souhaite un bon et rapide rétablissement.**

Denis Travers va se présenter au concours administratif d'agent de maîtrise.

Angélique Goursaud et Sandra Ablana passeront le concours d'ATSEM.

9. Informations diverses

- Le Theil et le haut débit, le bout du tunnel ?

Un relais Wimax/Wifi va être installé sur un point haut vers le chemin de Plouny. Ce relais va desservir en haut-débit Wifi le vieux village du Theil. A notre demande, l'étude de couverture radio va être étendue vers le secteur de la Ribière du Theil et des Verdiers. Des contacts avec la commune de Veyrac, concernée pour ses villages de la Gautaud et de Peury, et avec Dorsal sont à prendre rapidement afin de régler les modalités de financement de ces dispositifs.

- Permanence des soins la nuit et le week-end: Pour les visites au domicile des patients, Saint-Gence est rattachée au secteur de Bellac. Pour les déplacements dans un cabinet médical, Saint-Gence est rattachée au secteur de Saint-Junien **Le conseil regrette cette nouvelle organisation qui n'apporte aucune amélioration dans la qualité des soins pour nos habitants.**

- Visite d'agents de l'INSEE qui vont réaliser une enquête sur « rapport profession/santé ». Au cours du dernier trimestre, un échantillon d'habitants sera interrogé par Mme Desforges, enquêtrice à l'INSEE. Elle sera munie d'une carte officielle. Les habitants sélectionnés seront prévenus individuellement par lettre.

- Les difficultés de raccordement de trois habitations sur le réseau d'assainissement collectif de la Châtre ne sont pas encore réglées malgré plusieurs interventions de la commune.

- Des problèmes de circulation apparaissent sur le parking des écoles aux moments de forte affluence : il faut améliorer le marquage horizontal afin de mieux séparer stationnement et circulation

- Deux lampadaires utilisant la nouvelle technologie « LED » sont en prêt à Peyrilhac. Rappelons que ces lampadaires ont une consommation inférieure aux lampadaires traditionnels à vapeur de sodium et que cette technologie en pleine évolution est prometteuse (économies, souplesse d'allumage ...)

- Un bilan sur les économies et les retombées liées à l'extinction de l'éclairage public sur certaines zones de Saint-Gence sera présenté lors du prochain conseil.

Prochain Conseil le 26 novembre 2010